

Extrait du registre des décisions du Président

Décision n°2020/003

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE CHARPENTE - COUVERTURE -
ZINGUERIE - BARDAGE AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL
VANOISE**

Le Président de la Communauté de Communes Val Vanoise :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 5211-10,

VU le Code de la Commande Publique et particulièrement l'article R2122-2,

VU la délibération n°01/01/2015 du Conseil Communautaire en date du 19 janvier 2015 relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président dans le cadre de l'article L 5211-10 susvisé,

VU la décision n°2019/198 du Président en date du 27/11/2019 relative à l'attribution du marché de réorganisation du siège de la Communauté de communes Val Vanoise et particulièrement son article 3,

VU les offres régulièrement reçues,

VU le rapport d'analyse des offres,

CONSIDÉRANT que la concurrence a correctement joué,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Le marché susvisé relatif aux Travaux de charpente - couverture - zinguerie - bardage au siège de la Communauté de communes Val Vanoise (relance du lot 3 du marché 2019_TX_0008) est attribué à la société MAITRE ROBERT pour un montant de travaux de 41 345,50 € HT, soit 49 614,60 € TTC (variante incluse).

ARTICLE 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à Monsieur le sous-préfet d'Albertville.

Fait à Bozel,

Le 14/02/2020



Le Président,
Thierry MONIN